

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Comité Syndical du 4 février 2022 Compte rendu de la séance

Le 4 février 2022 à 15h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc BARRIERE, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Jean-Luc BONNET, Monsieur Claude BRUNAUD, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Jean-Pierre DUCHER, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Vincent JALBY, Monsieur Philippe JANICOT, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Sébastien LARCHER, Monsieur Maurice LASNIER, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Fabien DUPUY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Chantal PIQUET, Monsieur Jacques PLEINEVERT, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain DARBON, Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Jean-Pierre ESTRADÉ, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Alain PÉRABOUT, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Marylène HENRION, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Maurice LEBOUTET, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Gilles ROQUES, Madame Sonia SOULAT, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

M. Jacques ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jean-Luc BARRIERE (Limoges Métropole)

M. Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Vincent JALBY (Limoges Métropole)

M. Jean-Marie HORRY (ELAN) donne pouvoir à M. Bernard LAUSERIE (ELAN)

M. Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à M. Alain DARBON (Noblat)

M. Jean-Pierre NEXON (Noblat) donne pouvoir à M. Alain FAUCHER (Noblat)

M. Hervé VALADAS (Noblat) donne pouvoir à M. Jean-Pierre ESTRADÉ (Noblat)

M. Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à Mme Sylvie ACHARD (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Nicolas BALOT (Limoges Métropole)
Monsieur Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole)
M. Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)
Mme Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)
Mme Elisabeth PETIT (ELAN)
M. Benoit BLANCHARD (Noblat)
Madame Véronique GODMÉ (Val de Vienne)

Absents

M. Alain BOURION (Limoges Métropole)
Mme Sarah GENTIL (Limoges Métropole)
M. Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)
Mme Julie LENFANT (Limoges Métropole)
Mme Emilie RABETEAU (Limoges Métropole)
M. Vincent CARRÉ (ELAN)
M. Michaël KAPSTEIN (Noblat)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL
Mme Chloë LEGRAND, SIEPAL
Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
M. Clément BOUSSICAULT, SIEPAL
Mme Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Le Président Vincent LÉONIE ouvre la séance à 15h00. Il remercie les délégués de leur présence en visioconférence. Après avoir appelé nominativement chaque membre du comité, il indique que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs.

Madame Marylène HENRION (Val de Vienne) et Monsieur Philippe JANICOT (Limoges Métropole) sont nommés secrétaires de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2021
- 1 Adoption du Compte de Gestion 2021
- 2 Approbation du Compte Administratif 2021
- 3 Affectation des résultats d'exploitation 2021
- 4 Vote du Budget Primitif 2022
- 5 Demande de participation financière de l'Etat
- 6 Recrutement d'un chargé d'études : délibération modificative

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2021

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Le Président indique que le procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2021 a été transmis aux membres du comité. Il demande si ce document appelle des remarques, puis s'il y a des oppositions pour l'adopter, s'il y a des abstentions.

Devant la négative, le Président fait procéder au vote, **le procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.**

1 – Approbation du Compte de Gestion 2021

Rapporteur : Monsieur Fabien DOUCET, Vice-Président du SIEPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif

Le compte de gestion clos le 31 décembre 2021, présenté par M. GUÉGAN, Trésorier Principal de Limoges-Municipale, est soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Les résultats de ce compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif qui sera soumis à votre approbation dans la délibération suivante. Avec un excédent budgétaire de l'exercice de 23 342,88 € et un résultat cumulé de clôture de 160 499,31 €, le détail de ces résultats se présente comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Compte de gestion - Tableau II-1

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	118 140,99	388 613,44	506 754,43
Titres de recettes émis	23 583,80	385 730,83	409 314,63
Réductions de titres			
Recettes nettes	23 583,80	385 730,83	409 314,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	118 140,99	388 613,44	506 754,43
Mandats émis	72 174,71	313 797,04	385 971,75
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	72 174,71	313 797,04	385 971,75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		71 933,79	23 342,88
Déficit	48 590,91		

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

Compte de gestion - Tableau II-2

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2020)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	94 480,99	0,00	-48 590,91	45 890,08
FONCTIONNEMENT	42 675,44	0,00	71 933,79	114 609,23
TOTAL GENERAL	137 156,43	0,00	23 342,88	160 499,31

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier Principal.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

2 – Approbation du Compte Administratif 2021

Rapporteur : Madame Andréa BROUILLE, Vice-Présidente du SIEPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

EQUILIBRE GENERAL DU CA 2021

A l'issue de l'exercice 2021, les résultats budgétaires du SIEPAL se présentent comme suit :

(en euros)	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT DE L'EXERCICE
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre	
FONCTIONNEMENT	290 213,24	23 583,80	323 395,83	62 335,00	71 933,79
	313 797,04		385 730,83		
INVESTISSEMENT	9 839,71	62 335,00	0,00	23 583,80	-48 590,91
	72 174,71		23 583,80		
TOTAL	300 052,95	85 918,80	323 395,83	85 918,80	23 342,88
	385 971,75		409 314,63		

Rappel des résultats antérieurs :

Excédent de fonctionnement reporté..... 42 675,44 €

Excédent d'investissement reporté 94 480,99 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
042	Op. Ordre Transf. Entre section	-	62 335,00	
74	Dotations et participations	265 050,00	318 603,00	20,20%
75	Autres produits de gestion courante	1,15	1,12	-2,61%
77	Produits exceptionnels	638,03	4 791,71	651,02%
	TOTAL	265 689,18	385 730,83	45,18%

La part des charges de personnel et des dépenses matérielles liées aux études, à la modification et à la révision du SCOT, est intégrée aux travaux en régie : 62 335,00 €

Les collectivités membres du syndicat versent une participation financière pour aider au fonctionnement courant du SIEPAL.

Cette participation d'un montant total de 283 603 € se répartit comme suit :

- participation de Limoges Métropole : 230 564,82 €
- participation de la Communauté de communes ELAN 25 881,32 €
- participation de la Communauté de communes du Val de Vienne 15 953,96 €
- participation de la Communauté de communes de Noblat 11 202,90 €

Afin de soutenir la réalisation du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Limoges, une dotation (DGD État) a été octroyée au titre de 2021 à hauteur de : 35 000,00 €

Le reversement de cotisations URSSAF et des arrondis de prélèvement à la source totalisent : 4 792,83 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
011	Charges de gestion générale	31 828,51	57 233,48	79,82%
012	Charges de personnel	169 187,87	194 869,58	15,18%
042	Op. Ordre Transf. Entre section	22 579,71	23 583,80	4,45%
65	Autres charges de gestion courante	40 459,34	38 110,18	-5,81%
	TOTAL	264 055,43	313 797,04	18,84%

Les charges de gestion générale s'établissent à 57 233,48 €

Les principales dépenses concernent les indemnités des commissaires enquêteurs, les frais de location immobilière (charges comprises), la location et la maintenance du photocopieur, le forfait annuel versé dans le cadre de la convention de coopération avec Limoges Métropole.

Les autres dépenses concernent les frais des véhicules (assurance carburant entretien), la téléphonie, la cotisation versée au COS, des frais de mission et déplacement ...

Les charges de personnel s'élèvent à : 194 869,58 €

Les dotations aux amortissements (dépense d'ordre) sont de : 23 583,80 €

Les autres charges de gestion concernent les indemnités des élus : 38 110,18 €

Le résultat de la section de fonctionnement est de 71 933,79 €. Après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé s'établit à 114 609,23 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Répartition des recettes d'investissement

CHAPITRES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
040	Op. Ordre Transf. Entre section	22 579,71	23 583,80	4,45%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 546,24	-	-100,00%
	TOTAL	24 125,95	23 583,80	-2,25%

La contrepartie de la dépense d'ordre de fonctionnement concernant les amortissements est une recette d'ordre d'investissement du même montant : 23 583,80 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses d'investissement

CHAPITRES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
040	Op. Ordre Transf. Entre section	-	62 335,00	
20	Immobilisations incorporelles	1 630,94	4 191,71	157,01%
21	Immobilisations corporelles	17 047,48	5 648,00	-66,87%
	TOTAL	18 678,42	72 174,71	286,41%

La contrepartie de la recette d'ordre de fonctionnement concernant les travaux en régie est une dépense d'ordre d'investissement du même montant : 62 335,00 €

Les différentes dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- frais d'insertion : 3 037,71 €
- frais liés à l'élaboration du SCOT : 1 154,00 €
- acquisition d'équipements de visioconférence et ordinateurs portables : 5 648,00 €

Le solde d'exécution de l'exercice 2021 de la section d'investissement est de - 48 590,91 €.
Après reprise du résultat antérieur, l'excédent cumulé s'élève à 45 890,08 €.

Le résultat cumulé de clôture, toutes sections confondues, est de 160 499,31 €.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 et d'arrêter ainsi les comptes.

Le Président LÉONIE, ne prenant pas part au débat et au vote, a quitté la réunion en visioconférence et a cédé la Présidence à Mme Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente.

Après discussion, Madame Andréa BROUILLE, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

SIEPAL 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	388 613,44	313 797,04
-----------------------------------	-------------------	-------------------

Chapitre : 011 **76 985,00** **57 233,48**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
60622	CARBURANTS	1 000,00	635,77
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	200,00	104,86
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700,00	545,22
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	740,00	8,95
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 200,00	730,80
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 500,00	6 394,44
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 360,00	2 352,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 000,00	6 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	700,00	264,00
6156	MAINTENANCE	2 300,00	2 008,80
6161	MULTIRISQUES	2 000,00	1 993,42
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	400,00	381,85
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	10 900,00	0,00
6226	HONORAIRES	24 485,00	24 457,96
6238	DIVERS	2 590,00	0,00
6256	MISSIONS	350,00	341,30
6257	RECEPTIONS	3 000,00	2 237,17
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000,00	1 697,15
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	3 500,00	1 019,98
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	6 060,00	6 059,81

Chapitre : 012 **199 850,00** **194 869,58**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	3 300,00	3 275,99
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 000,00	468,08
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	150,00	128,47
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 600,00	2 567,40
64131	REMUNERATION	143 010,00	138 823,67
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	35 130,00	35 124,46
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	8 190,00	8 186,35
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	6 120,00	6 110,18
6488	AUTRES CHARGES	350,00	184,98

Chapitre : 022 **38 518,44** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
022	DEPENSES IMPREVUES	38 518,44	0,00

Chapitre : 042 **23 660,00** **23 583,80**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET	23 660,00	23 583,80

Chapitre : 65 **49 600,00** **38 110,18**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	39 480,00	35 386,00
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	995,00	935,98
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	2 400,00	1 786,46
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	6 720,00	0,00
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5,00	1,74

RECETTES DE FONCTIONNEMENT **388 613,44** **385 730,83**

Chapitre : 002 **42 675,44** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	42 675,44	0,00

Chapitre : 042 **62 335,00** **62 335,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 335,00	62 335,00

Chapitre : 74 **283 603,00** **318 603,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	0,00	35 000,00
74758	Participation autres groupements	283 603,00	283 603,00

Chapitre : 75 **0,00** **1,12**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	1,12

Chapitre : 77 **0,00** **4 791,71**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	4 791,71

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	118 140,99	72 174,71
----------------------------------	-------------------	------------------

Chapitre : 020 **1 846,72** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
020	DEPENSES IMPREVUES	1 846,72	0,00

Chapitre : 040 **62 335,00** **62 335,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC.D'URBA.	62 335,00	62 335,00

Chapitre : 20 **48 252,46** **4 191,71**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC.D'URBA.	44 902,00	1 154,00
2033	FRAIS D'INSERTION	3 350,46	3 037,71

Chapitre : 21 **5 706,81** **5 648,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 706,81	5 648,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	118 140,99	23 583,80
----------------------------------	-------------------	------------------

Chapitre : 001 **94 480,99** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
001	SOLDE D'EXECUTION	94 480,99	0,00

Chapitre : 040 **23 660,00** **23 583,80**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
2802	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCU	17 800,00	17 775,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS	1 880,00	1 879,80
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	2 700,00	2 683,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	580,00	560,00
28184	MOBILIER	650,00	646,00
28188	AUTRES	50,00	40,00

3 – Affectation des résultats d'exploitation 2021

Rapporteur : Madame Andréa BROUILLE, Vice-Présidente du SIEPAL

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
Vu le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021,
Vu le budget primitif de l'exercice 2022 qui reprend les résultats de l'exercice 2021.*

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 et les propositions d'affectation se présentent comme suit :

POUR MEMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	42 675,44 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	94 480,99 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	-48 590,91 €
- Solde d'exécution cumulé	45 890,08 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2021

- Dépenses d'investissement.....	4 730,00 €
- Recettes d'investissement.....	0,00 €
Solde	-4 730,00 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	45 890,08 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 4 730,00 €
Excédent	41 160,08 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice	71 933,79 €
- Résultat antérieur.....	42 675,44 €
Total à affecter	114 609,23 €

AFFECTATION

1)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 pour l'exercice 2022)	0,00 €
2)	Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 pour l'exercice 2022)	0,00 €
3)	Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget 2022 ligne 002 (report à nouveau créditeur).....	114 609,23 €
TOTAL		114 609,23 €
4)	Excédent cumulé d'investissement à reporter au Budget 2022 ligne 001 (report à nouveau créditeur).....	45 890,08 €

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter cette affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

4 – Vote du Budget Primitif 2022

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-1612-2 stipulant que le budget est à adopter avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,
Vu la délibération du Comité Syndical du 7 juillet 2021 portant approbation du Projet de Schéma de Cohérence Territoriale 2030 de l'Agglomération de Limoges,
Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 effectué par le Comité Syndical le 15 décembre 2021.*

Le budget primitif 2022 du SIEPAL s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	369 372,23	28 840,00	398 212,23	0,00
	398 212,23		398 212,23	
INVESTISSEMENT	77 730,08	3 050,00	48 890,08	31 890,00
	80 780,08		80 780,08	
TOTAL	447 102,31	31 890,00	447 102,31	31 890,00
	478 992,31		478 992,31	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 398 212,23 €

MOUVEMENTS REELS : 398 212,23 €

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2021 permet d'inscrire un excédent de fonctionnement de : 114 609,23 €
Les participations versées par les communautés membres du syndicat totalisent : 283 603,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 398 212,23 €

MOUVEMENTS REELS : 369 372,23 €

Les charges de personnel s'établissent à : 250 520,00 €
Celles liées aux indemnités des élus représentent : 40 000,00 €

Les principales charges à caractère général concernent :

- des frais de location immobilière (charges comprises) : 12 500,00 €
- des frais de formation : 7 100,00 €
- des remboursements à Limoges Métropole : 6 000,00 €
- la location et la maintenance du photocopieur : 4 660,00 €

Les autres charges de fonctionnement (communication, cotisations, fournitures administratives, assurances, entretien véhicules, site internet, etc.) représentent :

..... 22 840,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre par l'inscription de dépenses imprévues :

..... 25 752,23 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 28 840,00 €

Les dotations aux amortissements s'élèvent à : 28 840,00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 80 780,08 €

MOUVEMENTS REELS : 48 890,08 €

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2021 permet d'inscrire un excédent d'investissement de : 45 890,08 €
Une recette de FCTVA est estimée à : 3 000,00 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 31 890,00 €

Les recettes d'ordre d'investissement concernent :

- l'amortissement des biens : 28 840,00 €
- l'intégration des comptes 2033 : 3 050,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 80 780,08 €

MOUVEMENTS REELS : 77 730,08 €

Les reports de crédits de 2021 sont repris à hauteur :4 730,00 €

Les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme (études et suivi du SCoT)

représentent : 58 000,00 €

L'acquisition de matériel de bureau et d'informatique totalise :9 600,00 €

La section d'investissement s'équilibre par des dépenses imprévues à hauteur de :5 400,08 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 3 050,00 €

Les écritures d'intégration des comptes 2033 représentent :3 050,00 €

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2022 du SIEPAL dans les conditions ci-dessus définies.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

SIEPAL - BUDGET PRIMITIF 2022

ANNEXE 1 Présentation par chapitre

DEPENSES

Chapitre	TOTAL VOTE 2021 POUR MEMOIRE			BUDGET PRIMITIF 2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SECTION D'EXPLOITATION						
011 Charges à caractère général	76 985,00		76 985,00	53 100,00		53 100,00
012 Charges de personnel	199 850,00		199 850,00	250 520,00		250 520,00
022 Dépenses imprévues	38 518,44		38 518,44	25 752,23		25 752,23
042 Op. Ordre transfert entre section		23 660,00	23 660,00		28 840,00	28 840,00
65 Autres charges de gestion courante	49 600,00		49 600,00	40 000,00		40 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	364 953,44	23 660,00	388 613,44	369 372,23	28 840,00	398 212,23
SECTION D'INVESTISSEMENT						
020 Dépenses imprévues	1 846,72		1 846,72	5 400,08		5 400,08
040 Op. Ordre transfert entre section		62 335,00	62 335,00		0,00	0,00
041 Op. Ordre patrimoniales		0,00	0,00		3 050,00	3 050,00
20 Immobilisations incorporelles	48 252,46		48 252,46	62 730,00		62 730,00
21 Immobilisations corporelles	5 706,81		5 706,81	9 600,00		9 600,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	55 805,99	62 335,00	118 140,99	77 730,08	3 050,00	80 780,08
TOTAL DEPENSES	420 759,43	85 995,00	506 754,43	447 102,31	31 890,00	478 992,31

RECETTES

Chapitre	TOTAL VOTE 2021 POUR MEMOIRE			BUDGET PRIMITIF 2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SECTION D'EXPLOITATION						
002 Résultat fonctionnement reporté	42 675,44		42 675,44	114 609,23		114 609,23
042 Op. Ordre transfert entre section		62 335,00	62 335,00		0,00	0,00
74 Dotations et participations	283 603,00		283 603,00	283 603,00		283 603,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	326 278,44	62 335,00	388 613,44	398 212,23	0,00	398 212,23
SECTION D'INVESTISSEMENT						
001 Solde exécution invest. reporté	94 480,99		94 480,99	45 890,08		45 890,08
040 Op. Ordre transfert entre section		23 660,00	23 660,00		28 840,00	28 840,00
041 Op. Ordre patrimoniales		0,00	0,00		3 050,00	3 050,00
10 Dotation, fonds divers	0,00		0,00	3 000,00		3 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	94 480,99	23 660,00	118 140,99	48 890,08	31 890,00	80 780,08
TOTAL RECETTES	420 759,43	85 995,00	506 754,43	447 102,31	31 890,00	478 992,31

SIEPAL
BUDGET PRIMITIF 2022
ANNEXE 2
Détail des inscriptions budgétaires

FONCTIONNEMENT

RECETTE

					Total voté 2021	2022
002	1001 R	SE00	4702	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	42 675,44	114 609,23
722	5094 O	SE00	4704	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 335,00	0,00
74758	1065 R	SE00	4704	Participation autres groupements	283 603,00	283 603,00
Somme :					388 613,44	398 212,23

DEPENSE

					Total voté 2021	2022
022	1024 R	SE00	4702	DEPENSES IMPREVUES	38 518,44	25 752,23
60622	1045 R	SE00	SE00	CARBURANTS	1 000,00	1 500,00
60632	1014 R	SE00	SE00	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	200,00	200,00
6064	1035 R	SE00	SE00	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700,00	740,00
6068	1004 R	SE00	SE00	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	740,00	600,00
611	1002 R	SE00	SE00	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTR	1 200,00	400,00
611	3079 R	SE00	4704	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTR	0,00	400,00
6132	4083 R	SE00	SE00	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 500,00	6 500,00
6135	1036 R	SE00	SE00	LOCATIONS MOBILIERES	2 360,00	2 360,00
614	4085 R	SE00	SE00	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 000,00	6 000,00
61551	1046 R	SE00	SE00	MATERIEL ROULANT	700,00	700,00
6156	1005 R	SE00	SE00	MAINTENANCE	2 300,00	2 300,00
6161	5093 R	SE00	SE00	MULTIRISQUES	2 000,00	2 100,00
6182	1037 R	SE00	SE00	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	400,00	1 100,00
6184	11119 R	SE00	SE00	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	0,00	7 100,00
6185	11121 R	SE00	SE00	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00	1 000,00
6188	1007 R	SE00	SE00	AUTRES FRAIS DIVERS	10 900,00	0,00
6218	1047 R	3504	SE00	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	3 300,00	7 000,00
6226	10110 R	SE00	SE00	HONORAIRES	24 485,00	0,00
6238	10109 R	SE00	SE00	DIVERS	2 590,00	3 000,00
6251	1010 R	SE00	SE00	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00	1 000,00
6256	2074 R	3502	SE00	MISSIONS	350,00	1 000,00
6257	2068 R	SE00	SE00	RECEPTIONS	3 000,00	3 000,00
6262	1044 R	SE00	SE00	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000,00	2 100,00
6281	1013 R	SE00	SE00	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	3 500,00	4 000,00
62878	1015 R	SE00	SE00	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	6 060,00	6 000,00
6331	10112 R	3500	SE00	VERSEMENT TRANSPORT	1 000,00	0,00
6332	1016 R	3500	SE00	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	150,00	170,00
6336	1017 R	3500	SE00	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 600,00	2 800,00
64131	1020 R	3500	SE00	REMUNERATION	143 010,00	181 000,00
6451	1018 R	3500	SE00	COTISATIONS A L'URSSAF	35 130,00	41 500,00
6453	1050 R	3500	SE00	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	8 190,00	9 750,00
6454	1051 R	3500	SE00	COTISATIONS AUX ASSEDIC	6 120,00	7 500,00
6488	8101 R	3500	SE00	AUTRES CHARGES	350,00	800,00
6531	1058 R	3500	SE00	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	39 480,00	37 000,00
6532	1028 R	SE00	SE00	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	995,00	1 000,00
6533	1059 R	3500	SE00	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	2 400,00	2 000,00
6534	2070 R	3500	SE00	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE E	6 720,00	0,00
65888	8100 R	3500	SE00	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	5,00	0,00
6811	1027 O	4702	4702	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATION	23 660,00	28 840,00
Somme :					388 613,44	398 212,23

INVESTISSEMENT

RECETTE

						Total voté 2021	2022
001	1032	R	SE00	4702	SOLDE D'EXECUTION	94 480,99	45 890,08
10222	1033	R	SE00	4704	F.C.T.V.A.	0,00	3 000,00
2033	11117	O	4702	4704	FRAIS D'INSERTION	0,00	3 050,00
2802	1025	O	4702	4704	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	17 800,00	24 130,00
28051	2075	O	4702	4704	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS LICENCES I	1 880,00	180,00
28182	4084	O	4702	4704	MATERIEL DE TRANSPORT	2 700,00	2 700,00
28183	1026	O	4702	4704	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	580,00	1 130,00
28184	5092	O	4702	4704	MOBILIER	650,00	650,00
28188	1057	O	4702	4704	AUTRES	50,00	50,00
Somme :						118 140,99	80 780,08

DEPENSE

						Total voté 2021	2022
020	1063	R	SE00	4702	DEPENSES IMPREVUES	1 846,72	5 400,08
202	6096	R	SE00	SE00	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS	0,00	4 730,00 RAR
202	6096	R	SE00	SE00	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS DES	44 902,00	58 000,00
202	11118	O	4702	4702	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS	62 335,00	3 050,00
2033	1052	R	SE00	SE00	FRAIS D'INSERTION	3 350,46	0,00
2183	1023	R	SE00	SE00	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE F	5 706,81	9 600,00
Somme :						118 140,99	80 780,08

SIEPAL – Budget primitif 2022

ANNEXE 3

Participations 2022 des membres du syndicat

Contribution des EPCI						
	Population municipale INSEE 2020	Poids de population	Potentiel fiscal 4 taxes com. 2020	Poids du potentiel fiscal	Contribution en %	Contribution en €
CU Limoges Métropole	207 865	78,78%	205 589 094	83,82%	81,30%	230 564,82 €
CC ELAN	27 897	10,57%	18 835 136	7,68%	9,13%	25 881,32 €
CC Noblat	11 951	4,53%	8 268 553	3,37%	3,95%	11 202,90 €
CC Val de Vienne	16 140	6,12%	12 592 629	5,13%	5,63%	15 953,96 €
TOTAL	263 853	100,00%	245 285 412	100,00%	100,00%	283 603 €

5 – Demande de participation financière de l'Etat

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Vice-Président du SIEPAL

Vu l'article L-132-5 du code l'urbanisme et stipulant que les dépenses liées à l'établissement des documents d'urbanisme font l'objet d'une compensation par l'Etat,

Considérant l'application de l'article 136 de la loi ALUR, modifiant l'article L-5214-16 du code général des collectivités territoriales et encadrant le transfert de la compétence SCoT des communes vers les communautés de communes,

Considérant l'arrêté préfectoral du 16 mars 2017 portant modification des statuts du SIEPAL, intégrant notamment la recomposition territoriale du syndicat,

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 juillet 2021 portant approbation du Projet de Schéma de Cohérence Territoriale 2030 de l'Agglomération de Limoges,

Considérant l'article 2 des statuts du SIEPAL, stipulant que le syndicat a notamment pour objet le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du SCoT.

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL) est statutairement compétent pour conduire l'élaboration, la révision et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération de Limoges. Il est chargé du suivi et de l'assistance à la mise en œuvre des orientations du SCoT 2030 approuvé en juillet 2021 et rendu exécutoire le 8 septembre 2021.

Le SIEPAL est constitué de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, de la Communauté de Communes ELAN (Elan Limousin Avenir Nature née de la fusion en 2017 des communautés de communes Aurence Glane Développement, Monts d'Ambazac et Val du Taurion et Porte d'Occitanie), de celles de Noblat et du Val de Vienne.

Il rassemble près de 263 000 habitants soit plus de 70% de la population du département, indicateur qui témoigne du rôle moteur du territoire du SIEPAL dans les dynamiques départementales. Document de planification de norme supérieure, le SCoT de l'Agglomération de Limoges est le seul à être en vigueur dans le département de la Haute Vienne. Chef de file des politiques publiques d'urbanisme, il oriente des dynamiques d'aménagement et de développement au rayonnement départemental.

A une échelle plus large, le SCoT de l'Agglomération de Limoges figure parmi les 54 qui couvrent le territoire régional et se révèle être l'un des SCoT majeurs de la région Nouvelle Aquitaine au regard des critères essentiels tels ceux de la population, du nombre de logements, d'emplois, ou encore de la part de locaux éligibles au très haut débit.

L'Etat est un partenaire institutionnel qui a été associé à la révision du SCoT, depuis son lancement et jusqu'à son aboutissement. Approuvé le 7 juillet 2021 par le Comité Syndical, le SCoT 2030 est en vigueur depuis le 8 septembre 2021 et doit désormais être mis en œuvre.

A ce titre, l'Etat est appelé à contribuer pleinement à cette démarche, autant techniquement que financièrement, en accompagnant le SIEPAL statutairement compétent pour la révision, le suivi et la mise en œuvre du SCoT.

Afin d'alléger les dépenses contraintes du SIEPAL, il est demandé aux services de l'Etat une participation financière aussi élevée que possible sous la forme d'une dotation générale décentralisée.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'entériner une demande de participation financière aussi élevée que possible à effectuer auprès de l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT 2030.

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

6 – Recrutement d'un chargé d'études : délibération modificative

Rapporteur : Madame Monique DELPI, Vice-Présidente du SIEPAL

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEPAL n° 2021_CS05_04 du 15 décembre 2021,

Considérant le courrier du 22 décembre 2021 de la Préfète de la Haute-Vienne invitant le Comité Syndical à modifier la délibération susvisée dans les meilleurs délais considérant que les agents titulaires et contractuels sont concernés par le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et qu'il n'est donc plus possible de prévoir le versement de la prime de service et rendement à un technicien territorial contractuel.

Par délibération en date du 15 décembre dernier, le Comité Syndical a approuvé le recrutement d'un chargé d'études en raison de la charge induite à la fois par la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mais également celle liée aux missions d'accompagnement à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT 2030.

Compte tenu de la technicité de ces missions et de leur technicité, le recrutement de ce chargé d'études a été envisagé sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir à des postes permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Suite à une observation ayant donné lieu à un échange avec les services de la Préfecture, il convient de revoir les éléments relatifs à la rémunération correspondant à ce poste pour tenir compte de l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le chargé d'études, qui sera recruté à compter du 1^{er} avril 2022, bénéficiera donc de ce nouveau régime indemnitaire, selon des modalités qui seront précisées à l'occasion d'un prochain Comité Syndical et soumises à son approbation courant février 2022, après avis du Comité Technique.

Il est proposé au Comité Syndical de modifier la délibération initiale en date du 15 décembre 2021 relative au recrutement d'un chargé d'études au sein du SIEPAL s'agissant du volet relatif à la rémunération pour application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP).

Après discussion, le Président, fait procéder au vote, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

La séance est levée à 16h00 - AFFICHÉ LE 10 FÉVRIER 2022